Secrétariat du Grand Conseil

PL 10315

Projet présenté par les députés : M^{me} et MM. Eric Stauffer, Roger Golay, Thierry Cerutti, Henry Rappaz, Sébastien Brunny, Maurice Clairet, Olivier Sauty, Claude Marcet et Sandra Borgeaud

Date de dépôt : 25 août 2008

Projet de loi modifiant la loi générale sur les contributions publiques (D 3 05)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Article 1

La loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est modifiée comme suit:

Art. 301, al. 2, lettre f (nouvelle)

- ² Ne sont pas assujettis à la taxe professionnelle communale :
 - f) les personnes physiques et morales, qui n'ont pas au minimum 12 employés (ETP-Equivalent Temps Plein).

Article 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

PL 10315 2/3

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Depuis 1887, date d'entrée en vigueur de la taxe professionnelle, les Genevois paient une patente pour pouvoir travailler! Nous sommes le seul canton qui garde cette particularité nuisible à notre société. Triste privilège en effet, triste héritage de l'occupation française et de la bureaucratie jacobine, cette taxe odieuse incite à tuer l'emploi, à décourager les individus qui créent la richesse de demain, à démotiver les employés. Nul impôt plus que celui-ci ne correspond à la fameuse devise: trop d'impôt tue l'impôt.

La taxe professionnelle est l'une des séquelles qui restent de l'époque napoléonienne et qui n'existent que dans le canton de Genève. Il est grand temps de commencer à inverser ce processus qui a laissé libre champ aux mauvaises habitudes des communes et de l'Etat pour de basses considérations financières. En effet, rien que pour la Ville de Genève, la taxe professionnelle représente une manne de plus de 100 millions de francs par année, c'est-à-dire 10 % de ses revenus !

Il n'est pas question pour les dépositaires du présent projet de loi d'abolir la taxe professionnelle en une fois. En revanche, il nous apparaît comme nécessaire de commencer à inverser le processus afin d'alléger les PME.

La taxe professionnelle est injuste puisqu'elle taxe les entreprises qui fournissent des emplois, et plus ces dernières fournissent des emplois, plus elles se retrouvent injustement taxées. Le principe de cette taxe a été introduit par Napoléon lorsqu'il occupait Genève sous le nom de « droit de patente ».

La multitude de taxes et autres tracasseries administratives dont font l'objet les PME a atteint un niveau insupportable ; les indépendants (artisans, commerçants, boulangers, bouchers, restaurateurs, coiffeurs, etc.) passent beaucoup trop de temps dans les démarches administratives ; en effet, ils se voient arbitrairement taxés pour des sommes qui, cumulées, en deviennent considérables et freinent par conséquent leur développement ainsi que l'engagement de nouveaux employés.

Il est de notre devoir d'élu de tout entreprendre afin d'augmenter la compétitivité des PME qui, faut-il le rappeler, sont le premier employeur du canton. Certains pourraient être tentés de dire que la taxe professionnelle communale n'est pas un impôt excessif pris de manière isolée, puisqu'une PME paie quelques centaines, voire quelques milliers de francs par année. Cependant, la TPC contribue à alourdir les charges des PME en matière

3/3 PL 10315

financière et administrative. Il serait grand temps de commencer à inverser le processus.

De manière récurrente, à quelques années d'intervalle, certains groupes parlementaires remettent sur la table le problème de cette taxe inique et inappropriée, sans avoir le courage d'aboutir. Le sujet de la TPC est devenu un sujet tabou : nous en voulons pour preuve que toutes les tentatives ont échoué en séance plénière.

Mesdames et Messieurs les députés, il faut avoir le courage d'épargner cette sinistre taxe tueuse d'emplois, dans un premier temps pour les petites entreprises de moins de 12 employés et pour les indépendants. Genève connaît déjà les plus hautes cotisations d'assurance-maladie, que combat sans relâche le MCG, le coût de la vie le plus élevé, l'électricité 50% plus chère qu'à Zurich. Par ailleurs, nous avons fait preuve de créativité fiscale en développant des taxes tous azimuts, dont cette sinistre taxe professionnelle en est la représentation à elle seule.

Pour les générations futures, pour une Genève dynamique, nous devons mettre fin à cette taxe tueuse d'emplois, en commençant par les petites entreprises.

A la lecture de ce qui précède, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir le présent projet de loi sans réserve.